

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22 mai 1937 Dégrèvements. Remboursement. Rôle primitif.

n° 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1937

Numéro JO
n° 486 du 31/05/1937

Date du numéro
31 mai 1937

TEXTE INTÉGRAL

22 mai 1937. la somme globale «h* six mille trente-sept franes vingt centimes, montant de droits de douane indûment perçus, sera rem- boursée aux redevables dont les noms suivent N.-D. Kalos : 3.783 fr. Go : G. Vlachos : 2.25: fr. G0. 22 mai 1937. est rendu exécutoire le rôle pri- mitif de la contribution exceptionnelle sur les revenus de plus de 80.000 franes (exercice 1937), comprenant dix articles et s'élevant à la somme «le seize mille trente-six franes huit cent imes.